CYCLES SAISONNIERS ET HABITUDES MIGRATOIRES

ZONES DE RUSTICITÉ DES PLANTES

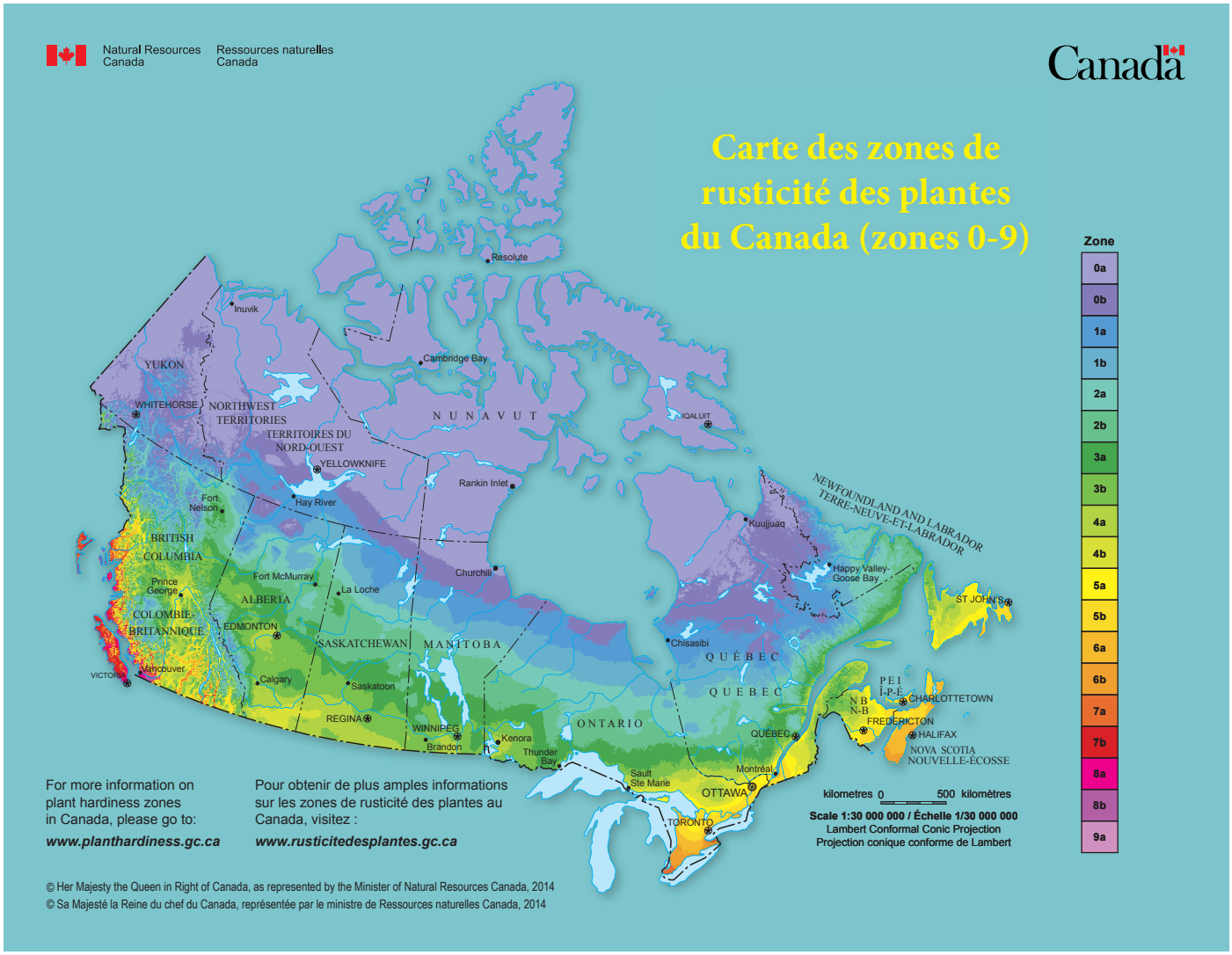

Source : Publié par le gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada, Zones de rusticité des plantes au Canada (http://www.planthardiness.gc.ca/?m=1&lang=fr)
Cette reproduction n'est ni affiliée ni approuvée par le gouvernement du Canada.

- **Zone 0.** Cette zone couvre le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut ainsi que le nord du Manitoba et du Québec. Elle comprend les écozones de l'Arctique et de la taïga, de même que la Cordillère boréale.

- **Zone 1.** Cette zone, qui s'étend principalement le long du 60e parallèle, épouse une courbe descendante pour contourner la baie d'Hudson. Elle couvre en partie la Cordillère boréale, la Taïga des Plaines et du Bouclier et, enfin, les Plaines hudsoniennes.

- **Zone 2.** Cette zone couvre le nord-est de la Colombie-Britannique, le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, le centre du Manitoba, le nord de l'Ontario, le sud du Québec et le Labrador. La Taïga des Plaines s'étend jusqu'à la zone 2, mais les Plaines boréales et le Bouclier boréal constituent ses principales écozones.

- **Zone 3.** Cette zone couvre une partie de la Colombie-Britannique, notamment l'arrière-pays, les régions centrales de l'Alberta et de la Saskatchewan, le sud du Manitoba, le centre de l'Ontario et le sud du Québec. Longeant en partie le fleuve Saint-Laurent pour atteindre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, elle compte comme principales écozones les Plaines boréales, le Bouclier boréal et la Cordillère montagnarde.

ZONES DE RUSTICITÉ DES PLANTES

- **Zone 4.** Longeant la frontière canado-américaine, principalement du sud de la Colombie-Britannique jusqu'en Saskatchewan, cette zone couvre une partie de l'Ontario, le nord des Grands Lacs, l'extrême sud du Québec ainsi que l'ouest de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick. On y trouve la Cordillère montagnarde, le Bouclier boréal, l'écozone des Prairies et l'écozone maritime de l'Atlantique.

- **Zone 5.** Cette zone couvre le sud de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, l'est du Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, l'ouest de la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Les principales écozones qui s'y trouvent sont la Cordillère montagnarde, l'écozone maritime de l'Atlantique et l'écozone des plaines à forêts mixtes, ainsi qu'une parcelle du Bouclier boréal.

- **Zone 6.** Cette zone, qui couvre principalement l'extrême sud de l'Ontario et la côte Sud-Est de la Nouvelle-Écosse, se compose en majeure partie de l'écozone des plaines à forêts mixtes et de l'écozone maritime de l'Atlantique.

- **Zones 7 et 8.** Ces zones couvrent principalement l'île de Vancouver, Haida Gwaii et la côte Sud de la Colombie-Britannique. La principale écozone de la région est l'écozone maritime du Pacifique.